



Saint Pierre  
du Mont  
*Landes*



# **NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

## **INTRODUCTION**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril article L. 1612-2 du CGCT. Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire. Il sera ensuite transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

## **1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

### **1-1 Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments municipaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les **dépenses réelles** de fonctionnement 2022 représentent 7 056 049 €, soit une augmentation de 2,42 % par rapport au BP 2021. Les crédits sont répartis de manière suivante :

	<b>Prévisions BP 2021</b>	<b>Prévisions BP 2022</b>	<b>Variation en %</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	1 173 900,00	1 453 672,00	+ 23,83
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 696 300,00	2 795 700,00	+ 3,69
014 - Atténuation de produits	1 207 500,00	1 206 407,00	- 0,09
65 - Autres charges de gestion courante	1 321 830,00	1 365 661,00	- 2,54
66 - Charges financières	83 300,00	75 779,00	- 9,03
67 - Charges exceptionnelles	181 300,00	138 830,00	- 23,43
68 – Dotation aux provisions (semi-budgétaires)	125 000,00		-
022 - Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00	-
<b>Dépenses réelles</b>	<b>6 989 130,00</b>	<b>7 056 049,00</b>	<b>+ 2,42</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 999 847,94	833 014,93	- 57,84
042 - Opérations ordre transfert entre sections	425 150,00	450 993,00	-14,62
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 414 127,94</b>	<b>8 540 056,93</b>	<b>- 10,04</b>

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Elles sont elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Evolution en %</b>
<b>60 – Achat de matières et de fournitures</b>	553 550,00	729 089,00	+ 31,71
<b>61 – Services extérieurs</b>	402 700,00	449 410,00	+ 11,60
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	201 750,00	254 513,00	+ 26,15
<b>63 – Impôts et taxes versées</b>	15 900,00	20 660,00	+ 29,94
<b>TOTAL</b>	<b>1 173 900,00</b>	<b>1 453 672,00</b>	<b>+ 22,73</b>

Les consommations de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage et carburant) représentent 474 370,00 € dans la catégorie « Achat de matières et de fournitures », soit 65,06 % (32,63 % du chapitre 011).

Les charges à caractère général regroupent notamment :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux,
- L'entretien de la voirie et des espaces verts,
- La maintenance du matériel,
- Les prestations de services extérieurs,
- Les taxes foncières.

Les principales augmentations proviennent :

- Des fluides : en plus des consommations qui augmentent (balayeuse, véhicules communaux avec la reprise des activités à temps complet suite au covid-19), les tarifs augmentent de 34,2 % et de 37,4 % pour l'électricité, les carburants connaissent une flambée des prix, augmentation des abonnements d'eau et d'assainissement (la commune possède 46 compteurs).
- La prise en compte en année pleine d'animations, évènements qui n'avaient pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire (fêtes patronales, animations, etc.).

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Le chapitre est en augmentation de 99 400 €, soit + 3,69 %, par rapport au BP 2021. Cela s'explique notamment par :

- Comme chaque année, le budget du personnel devra intégrer l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.).
- La revalorisation indiciaire des catégories C : tous les indices de l'échelle C1 sont revalorisés, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C2, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C3, 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> échelon des agents de maîtrise, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon des agents de maîtrise principal.
- L'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle de 1 an.

Cela représente un montant de 22 265 € hors charges.

Les mouvements de personnel expliquent également cette hausse :

- Un agent supplémentaire au service des sports depuis le mois de décembre 2021 en contrat ce qui représente 28 667 € « chargé » pour l'année.
- Un agent en apprentissage sur 10 mois, 16 300 €.
- Un agent en apprentissage passera stagiaire au 1<sup>er</sup>/09/2022 (brut chargé apprenti 995 € sur 8 mois + 2 380 € sur 4 mois, soit 5 540 € de plus).
- Un agent en CUI en 2021 deviendra stagiaire au 1<sup>er</sup>/07/2021 ce qui représente 4 000 €.

Trois agents du parc technique partent à la retraite à compter du mois de novembre.

Au 1<sup>er</sup> janvier, la commune a un effectif de 75 agents, 31 femmes pour 44 hommes.

L'effectif comprend :

- 66 titulaires,
- 6 contractuels,
- 1 contrat aidé,
- 2 apprentis.

### **Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Ce chapitre correspond aux atténuations de la dotation forfaitaire de Mont-de-Marsan Agglomération (transfert compétence scolaire et périscolaire) dont le montant augmente suite au transfert des eaux pluviales + 36 000 €, et le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales estimé à 25 000 €, cette valeur sera connue courant de l'été.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Trois catégories de dépenses composent ce chapitre :

- Les indemnités des élus sont identiques à 2021. A noter tout de même l'augmentation des crédits pour la formation des élus. Les crédits non utilisés de 2021 se rajoutent au crédits de 2022.
- Les subventions aux associations pour 300 000 € (+ 20 000 € par rapport à 2021) et participation au CCAS de 500 000 €, identique à 2021.
- Les participations dans les syndicats où la commune est membre (service incendie 320 588 €, SYDEC 50 000 €).
- Les créances éteintes et admissions en non-valeur (principalement l'eau et l'assainissement sur les consommations et abonnements antérieurs aux transferts de compétences).

Ce chapitre baisse de 36 169 € notamment par la diminution des crédits pour admission en non-valeur et les créances éteintes.

### **Chapitre 66 – Charges financières**

Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts souscrits par la commune. Les intérêts sont en baisse de – 7 521 €, soit -9,03 %, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis 2019.

### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Ce chapitre est en baisse de 42 470 €.

L'article « Bourses et prix » augmente de 8 330 € avec la participation de la commune pour le permis de conduire, sur la base de 50 personnes à 150 €

Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : La prévision est de 126 000 €. Tout comme en 2021, nous prévoyons un éventuel remboursement des pénalités appliquées à l'entreprise AYPHASSORO dans le cadre du marché de réhabilitation du COSEC, pour mémoire 116 277,08 €, suite au recours déposé par la société, notifié par le Tribunal Administratif de Pau et en cours d'instruction à ce jour, le reste concerne les annulations des titres d'eau et d'assainissement.

### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Vu les incertitudes liées à la crise économique qui se profile, un crédit de 200 000 € est prévu pour pallier à une forte augmentation des fluides et matières premières.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 1 284 007,93 € et sont constituées :

- des amortissements pour 450 993 €,
- du virement à la section d'investissement (833 014,93 €). Il correspond à « l'autofinancement » de la commune. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement basculé en investissement afin d'équilibrer la section d'investissement. Il est à noter que seuls les crédits sont ouverts et qu'il n'y a pas de réalisation. Ce chapitre trouve son miroir en recettes d'investissement au chapitre 021.

## 1-2 Les recettes de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	Variation en %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
013 - Atténuation de charges	60 000,00	80 000,00	+ 33,33
70 - Produits des services, du domaine et ventes	228 800,00	191 750,00	- 16,69
73 - Impôts et taxes	4 713 487,00	4 973 377,00	5,51
74 - Dotations et participations	1 315 077,00	1 334 223,00	+ 1,46
75 - Autres produits de gestion courante	18 739,00	32 000,00	70,77
76 - Produits financiers	10,00	10,00	-
77 - Produits exceptionnels	11 000,00	37 422,00	- 66,76
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	193 042,75	102 526,22	- 46,89
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 540 155,75</b>	<b>6 751 308,22</b>	<b>3,22</b>
042 - Opérations ordre transfert entre sections	154 167,00	4 584,00	- 97,05
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 694 322,75</b>	<b>6 755 892,22</b>	<b>0,92</b>
R002 - Résultat reporté	<b>5 026 089,36</b>	<b>3 930 975,51</b>	<b>- 21,79</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 720 412,11</b>	<b>10 686 867,73</b>	<b>- 8,82</b>

### Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'élève à 80 000 € et correspond aux remboursements de salaires suite à des arrêts de maladie ordinaire, de maladies professionnelles ou d'accidents de travail.

### Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes

Ce chapitre englobe :

- les concessions de cimetière (renouvellement ou acquisition) pour 5 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine public communal 600 €,
- les redevances à caractère sportif (entrées du bassin et activités sportives pendant les vacances), 30 000 € inscrits, en augmentation avec la participation de 400 € par familles pour l'activité Paris World Games,
- les régies des jardins familiaux et des locations de salles et de matériel pour 3 650 €,
- le remboursement par les régies des eaux et de l'assainissement de 3 agents mis à disposition (deux au service technique : un pour 2,5% de son temps de travail et l'autre 40 % et une au service finances pour 2 % de son temps de travail sur 4 mois) estimé à 28 000 €,
- le remboursement du personnel mis à disposition de Mont-de-Marsan Agglomération dans le cadre du transfert de compétences, scolaire et périscolaire, pour 80 000 € estimés, en baisse, une nouvelle convention doit être adoptée,
- le remboursement par l'AQM du responsable mis à disposition (40 000 €),
- les réfections des taxes foncières sur les logements loués (3 600 €), le remboursement de la part d'assurance sur le bâtiment du pôle santé (200 €) et le remboursement de taxe foncière 300 € par l'agglomération (accrobranches Menasse).

### Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre comprend les principales ressources fiscales de la commune :

- Les taxes directes locales : pour mémoire les taux votés l'année précédente sont de 29,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,57 % pour la taxe foncière propriétés non bâties. En 2021, la taxe d'habitation est supprimée définitivement ce qui se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à compter de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera de « commune surcompensée », ce qui est le cas pour notre commune, ou inférieur, on parlera alors de « commune sous compensée ».

Un coefficient correcteur, calculé par la DGFiP, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Celui de la commune est égal à 0,883979, il a été réévalué fin 2021.

Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 est détaillé ci-après :

4 278 319	Produits attendus TFPB + TFPNB
+ 69 802	TH sur les résidences secondaires
- 523 034	Sous compensation : effet du coefficient correcteur
<hr/>	
3 825 087 €	

- La dotation de solidarité communautaire est prévue à la baisse. Cependant l'agglo versera en plus sur la DSC la participation pour la construction de l'aire de venaison et d'une partie de l'accès séparatif entre le parc technique et l'aire de venaison (40 680 €).
- La redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour 4 572 €,
- La taxe sur les pylônes électriques reste stable : 22 pylônes x 2 669 €,
- La taxe sur l'électricité est directement liée aux consommations, nous partons l'estimation de 2021 soit 220 000 €,
- Pour la TLPE nous ne prévoyons pas d'abattement et repartons sur 100 % de sa perception soit 220 000 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, l'estimation reste identique à celle de 2021.

#### Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre est en baisse, avec notamment une perte de DGF pour la neuvième année. Son montant est calculé en fonction de la somme perçue l'année précédente auquel nous ajoutons la part correspondant aux nouveaux habitants, 62 habitants, soit 6 007 €, puis auquel il nous faut soustraire un écrêtement de 19 763 € car le potentiel fiscal de la commune est supérieur au seuil déclencheur. Le montant de la DGF pour l'année 2021 est estimé à 879 358 €. Pour rappel en 2013 son montant était de 1 396 827 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine devrait rester stable à 130 000 €, ainsi que l'attribution du Fonds départemental pour 7 000 € et la dotation des titres sécurisés à 20 700 €.

Les aides pour les emplois baissent avec un agent qui sera titularisé en octobre et de ce fait son contrat ne sera plus aidé. Le FCTVA est estimé à 6 000 €, il est calculé sur la base du réalisé en 2021 des comptes 615221, 615231 et 615232.

La compensation de l'Etat sur les taxes foncières augmente et est estimée à 274 000 €.

#### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il correspond aux revenus des immeubles, l'estimation pour 2022 est de 25 000 € ainsi qu'aux « Autres produits divers de gestion courante » pour 7 000 € qui correspond au bail pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile.

#### Chapitre 76 - Produits financiers

Il matérialise les dividendes de parts sociales reçus.

#### Chapitre 77 – Produits exceptionnels

37 422 € de crédits sont prévus dont 1 000 € d'annulations de mandats sur exercice antérieures et une enveloppe de 36 422 € sur des remboursements de sinistres, 20 000 € pour la dommage-ouvrage de l'EMS et 6 422 € suite à l'intervention de l'entreprise de nettoyage au tennis, le reste étant réservé pour d'éventuels sinistres.

#### Chapitre 78 – Reprises sur provisions

Il comprend les reprises de provisions des budgets eau et assainissement (contrepartie en dépenses au chapitre 65 et 67) afin de ne pas impacter le budget de la commune.

Les **recettes d'ordre** sont estimées à 4 584 € et correspondent à l'amortissement de subventions.

## 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes ou ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### **2-1 Les dépenses d'investissement :**

Les propositions nouvelles pour le Budget Primitif 2022 peuvent se résumer dans le tableau suivant :

		BP 2022
Chapitre 001	Déficit des années antérieures	-
Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves	6 614,47 €
Chapitre 16	Emprunts et dette assimilées	443 200,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 926,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 089 162,72 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 491 633,86 €
Chapitre 23	Travaux en cours	-
Opérations d'équipement		1 229 676,85 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	100 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 391 213,90 €</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 584,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	459 972,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>464 556,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 855 769,90</b>

Le montant des propositions nouvelles s'élève à 4 855 769,90 € dont 1 201 871,93 € de restes à réaliser. Il n'y a pas de solde d'exécution reporté négatif cette année.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : il est prévu au compte 1068 un montant de 6 614,47 € afin d'apurer le compte 1069, avant le passage prévu, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la commune de la M14 à la M57.

#### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Trois dépenses sont comptabilisées dans ce chapitre :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 357 900 €,
- Un crédit de 1 000 € en prévision de cautions éventuelles,
- 84 300 € de remboursement à l'EPFL, portage de 5 maisons en cours.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : Ce chapitre englobe les frais d'études, d'insertion et les logiciels. Le montant des RAR s'élève à 11 086 € et les nouvelles propositions à 19 840 €. Le total du chapitre est de 30 296 €.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : dans ce chapitre nous trouvons les frais de concours versés à l'agglomération pour les pistes cyclables et les travaux sur l'éclairage public au SYDEC. Le montant des RAR s'élève à 431 162,72 € auxquels s'ajoutent 658 000 € de propositions nouvelles, soit un total de 1 089 162,72 €.

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : nous retrouvons dans ce chapitre les dépenses liées aux divers bâtiments et infrastructures de la commune, l'achat de divers matériel (véhicules, informatiques, EV, atelier, etc.). Les RAR se montent à 250 697,36 €, le montant des propositions nouvelles est de 1 240 936,50 € soit un total pour le chapitre de 1 491 633,86 €.

#### Opérations d'équipement

	RAR	Prévu	Total BP
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>508 925,85</b>	<b>713 421,00</b>	<b>1 222 346,85</b>
119 - Réaménagement complexe sportif <b>COSEC</b>	37 872,01	101 206,00	131 748,01
122 - Création et réalisation d'un Skate Park		8 000,00	8 000,00
123 - ESPACES PUBLICS LAMOUSTEY	467 625,15	261 500,00	729 125,15
124 - Jardins familiaux	3 428,69	40 045,00	43 473,69
125 -Aménagement CV		310 000,00	310 000,00

Pour l'opération 119, les nouvelles propositions concernent l'achat de matériel, la finition du parvis, l'installation d'un condensateur, la mise en place de ralentisseurs rue Colette Besson et l'application du décret tertiaire

Pour les espaces publics de Lamoustey, opération 123, pour cette année il est prévu des études complémentaires, la révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre, les publicités relatives aux marchés de travaux et la mission SPS et la mission contrôleur technique pour le début des travaux.

Opération 124, jardins familiaux, poursuite du réaménagement avec la mise en place de jeux, de mobilier à l'entrée, l'irrigation avec station de pompage, un bac à compostage des déchets ainsi que des travaux sur le chalet (toiture-zinguerie, isolation et menuiseries).

Concernant l'opération 125, il est prévu 250 000,00 € pour l'achat éventuel du silo plus une enveloppe de 60 000 € pour d'éventuelles études concernant l'aménagement du bourg.

Un crédit de 100 000,00 € est prévu au titre du chapitre 020 des dépenses imprévues.

Les dépenses d'ordre s'établissent à 464 556 € et comprennent :

- L'amortissement de subventions reçues pour 4 584 €.
- Les opérations patrimoniales pour 459 972 €.

## 2-2 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont résumées dans le tableau suivant :

		BP 2022
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 467 048,78 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	854 741,19 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	790 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 111 789,97 €</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	833 014,93 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 993,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	459 972,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 743 979,93 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 855 769,90 €</b>

Les recettes réelles sont composées par :

### - Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Plusieurs recettes composent ce chapitre :

- L'excédent capitalisé (c/1068) qui permet de compenser les déficits s'élève à 1 172 048,78 €.
- Le FCTVA pour 115 000 €, calculé sur la base des investissements réalisés en 2021,
- La taxe d'aménagement provenant des aménagements, de construction et d'agrandissement réalisés par des particuliers pour 180 000 €.

- Chapitre 13 : 854 741,19 € estimés de subventions, dont 403 294,19 € de RAR. Les propositions nouvelles concernent les demandes pour la micro-forêt (DETR), les travaux du clocher (DETR), les aménagements de Lamoustey (CRTE ou DETR, DSIL, ANRU), la rénovation énergétique des bâtiments communaux (Etat et Agglo).

- Chapitre 024 : une prévision de 790 000 € est inscrite, il est prévu la vente de la maison Victor, et du foncier correspondant aux anciens cours de tennis du bourg.

### Les recettes d'ordre :

Elles s'établissent à 1 736 649,33 € et comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement (833 014,93 €),
- la dotation aux amortissements (450 993,00 €).

## 2-3 Les opérations patrimoniales :

Elles correspondent aux intégrations des frais d'études et d'insertions. Elles impactent la section à hauteur 459 972 € €, tant en dépenses qu'en recettes.



### **3 – DETTE BUDGET PRINCIPAL**

La dette est composée de 3 emprunts dont le dernier a été souscrit en 2019. Aucun emprunt n'est prévu sur cet exercice.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 4 822 433,97 €. Le capital dû pour l'année s'élève à 357 851,60 € et 76 506,24 € pour les intérêts. Le ratio encours de la dette sur la population est égal à 444,28 alors que la moyenne de la strate est à 802.

La capacité de désendettement, encours de la dette sur CAF, est de 7.

### **4 - NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE OU CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

L'épargne brute reflète la santé financière de la commune. Au 31 décembre 2021, elle s'établit à 651 142,60 €.

En soustrayant le capital des emprunts, on obtient l'épargne nette qui s'élève à 170 895,15 €.

### **5 - BUDGET ANNEXE – Pôle santé et maison des projets**

La commune a décidé d'acquérir le centre commercial de Lamoustey et de le rattacher au budget pôle santé en étendant le champ d'application de ce dernier.

L'acquisition de ce bâtiment est estimée à 450 000 € (achat + frais de notaire). Un emprunt va être souscrit pour le même montant avec un remboursement sur 20 ans.

Parallèlement, une mission de maîtrise d'œuvre va être lancée par le biais d'un marché. Il est prévu un crédit de 94 104,58 € pour cette année. Ce montant sera affiné en 2022 et risque d'avoisiner les 120 000 € au total avec des éventuelles études sur le bâtiment. Cette maîtrise d'œuvre permettra de mettre en œuvre les travaux de rénovation. Pour l'instant rien n'a encore été envisagé.

Quelques locaux sont occupés par des locataires qui resteront locataires de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 133 506,45 €.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

	<b>Prévisions BP 2021</b>	<b>Prévisions BP 2022</b>	<b>Variation en %</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	18 600,00	55 300,00	+ 197,31
65 - Autres charges de gestion courante	50,00	50,00	-
66 - Charges financières	8 000,00	12 275,00	+ 53,44
022 - Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00	-
<b>Dépenses réelles</b>	<b>28 650,00</b>	<b>69 625,00</b>	<b>+ 143,02</b>
023 - Virement à la section d'investissement	26 167,25	42 831,45	+ 63,68
042 - Opérations ordre transfert entre sections	21 050,00	21 050,00	-
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 867,25</b>	<b>133 506,45</b>	<b>+ 75,97</b>

Chapitre 011 : les principales dépenses correspondent à l'entretien de bâtiments pour 19 000 €, des petits équipements (15 000 €), de la maintenance (7 500 €), les taxes foncières (10 000 € estimées), le reste correspond à l'eau, l'électricité, l'assurance et les frais bancaires.

Chapitre 65, on prévoit 50 € de crédits pour d'éventuelles régularisation de TVA.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux remboursements des intérêts de la dette.

Pour les dépenses d'ordre, on retrouve le virement à la section d'investissement pour 42 831,45 € et la dotation aux amortissements pour 21 050 €.

**Recettes de fonctionnement :**

	BP 2021	BP 2022	Variation en %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 500,00	4 000,00	+ 60,00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00	86 200,00	+ 43,67
76 - Produits financiers	10,00	10,00	-
<b>Recettes réelles</b>	<b>62 510,00</b>	<b>90 260,00</b>	<b>+ 144,39</b>
R002 - Résultat reporté	<b>13 357,25</b>	<b>43 246,45</b>	<b>+ 223,77</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>75 867,25</b>	<b>133 506,45</b>	<b>+ 75,97</b>

Elles sont principalement composées par :

- Les réfections de la taxe foncière et de la TEOM aux locataires (4 000 €),
- Les loyers des 2 bâtiments (86 200 €),
- 10 € pour les produits financiers,
- L'excédent reporté de 43 246,45 €.

La section d'investissement s'équilibre à 607 182,38 €.

**Dépenses d'investissement :**

- 94 104,58 € de frais de maîtrise d'œuvre,
- 1 500 € de frais d'insertion,
- 61 875 € de remboursement de capital des emprunts,
- 450 000 € pour l'achat du bâtiment.

**Recettes d'investissement :**

- 89 400 € de subvention de l'ANRU pour l'achat du bâtiment et un premier acompte pour le lancement des travaux par la maîtrise d'œuvre,
- 450 000 € d'emprunt,
- 4 900,39 € d'excédent capitalisé (c/1068),
- La dotation aux amortissements pour 21 050 €,
- 42 831,45 de virement de la section de fonctionnement.